RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 00131
Numéro SIREN : 428 859 920
Nom ou dénomination : A.P.O.R. B DE GASQUET (APPROCHE - POSTURO - RESPIRATOIRE)

Ce dépôt a été enregistré le 04/07/2018 sous le numéro de dépôt 49944

20180499442017

DATE DEPOT : 04/07/2018

N° DE DEPOT : 49944

N° GESTION : 2000B00131

N° SIREN : 428859920

DENOMINATION : A.P.O.R. B DE GASQUET (APPROCHE - POSTURO - RESPIRATOIRE)

ADRESSE : 98 bld du Montparnasse 75014 Paris

MILLESIME : 2017

.

Greffe du Tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :
06 JUIL. 2018
Sous le N° : 4994

APOR B DE GASQUET
Société par actions simplifiée
au capital de 7 622 euros
Siège social : 98 BD DU MONTPARNASSE, 75014 PARIS
RCS PARIS 428859920

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 05 JUIN 2018

L'an deux mille dix huit,
Le 05 Juin,
A 10 heures,

Les associés de la société APOR B DE GASQUET se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 98 BD DU MONTPARNASSE 75014 PARIS, sur convocation faite par recommandé adressée le 21 mai 2018 à chaque associé.

L'Assemblée est présidée par Madame BERNADETTE DE GASQUET, en sa qualité de Présidente de la Société.

ARTEMID CONSEIL - CBV CONSEIL, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoqué, est absent et n'assistera pas à la réunion.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent la totalité des actions sur les 500 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,

- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,

- la feuille de présence et la liste des associés,

- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2017,

- le rapport de gestion du Président,

BG

- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,

- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées,

- un exemplaire des statuts de la Société,

- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président,

- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,

- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,

- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2017 et quitus au Président,

- Affectation du résultat de l'exercice,

- Questions diverses,

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion du Président et les rapports du Commissaire aux Comptes.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant à 368 062,56 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	368 062,56 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	194 455,00 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	562 517,56 euros
A titre de dividendes Soit 1 060 euros par action	530 000 euros
Le solde	32 517,56 euros

Pour un montant de 32 517,56 euros au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 32 517,56 euros.

Compte tenu du fait que par décision du Président en date du 05 Juin 2018, le dividende sera mis en paiement au siège social le 06 Juin 2018.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

536

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 530 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31/12/2014 :

280 000 euros, soit 560 euros par titre.

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 280 000 euros

Exercice clos le 31/12/2015 :

546 303 euros, soit 1 092,60 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 546 303 euros

Exercice clos le 31/12/2016 :

0 euros, soit 0 euros par titre

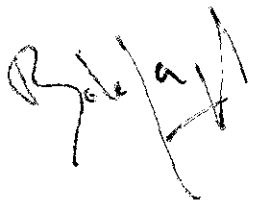
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 0 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

La Présidente
BERNADETTE DE GASQUET



APOR B DE GASQUET
Société par actions simplifiée
au capital de 7 622 euros
Siège social : 98 BD DU MONTPARNASSE, 75014 PARIS
RCS PARIS 428859920

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 05 JUIN 2018

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant à 368 062,56 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	368 062,56 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	194 455,00 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	562 517,56 euros
A titre de dividendes	530 000 euros
Soit 1 060 euros par action	
Le solde	32 517,56 euros

Pour un montant de 32 517,56 euros au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 32 517,56 euros.

BG

Compte tenu du fait que par décision du Président en date du 05 Juin 2018, le dividende sera mis en paiement au siège social le 06 Juin 2018.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 530 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31/12/2014 :

280 000 euros, soit 560 euros par titre.

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 280 000 euros

Exercice clos le 31/12/2015 :

546 303 euros, soit 1 092,60 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 546 303 euros

Exercice clos le 31/12/2016 :

0 euros, soit 0 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 0 euros

APOR B DE GASQUET
Société par actions simplifiée
au capital de 7 622 euros
Siège social : 98 BD DU MONTPARNASSE, 75014 PARIS
RCS PARIS 428859920

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 05 JUIN 2018

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant à 368 062,56 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	368 062,56 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	194 455,00 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	562 517,56 euros
A titre de dividendes Soit 1 060 euros par action	530 000 euros
Le solde	32 517,56 euros

Pour un montant de 32 517,56 euros au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 32 517,56 euros.

Compte tenu du fait que par décision du Président en date du 05 Juin 2018, le dividende sera mis en paiement au siège social le 06 Juin 2018.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

BG

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 530 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31/12/2014 :

280 000 euros, soit 560 euros par titre.

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 280 000 euros

Exercice clos le 31/12/2015 :

546 303 euros, soit 1 092,60 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 546 303 euros

Exercice clos le 31/12/2016 :

0 euros, soit 0 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 0 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 05 Juin 2018

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente
BERNADETTE DE GASQUET

APOR B DE GASQUET
Société par actions simplifiée
au capital de 7 622 euros
Siège social : 98 BD DU MONTPARNASSE, 75014 PARIS
RCS PARIS 428859920

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 5 JUIN 2018

Exercice clos le 31 décembre 2017

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2017 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2017, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Maintenir le résultat bénéficiaire.

B6

ACTIVITES DES FILIALES

La SCI VAVIN EXTENTION Intervient principalement dans l'acquisition et la location de bien immobilier.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, le chiffre d'affaires s'est élevé à **1 172 272,56** euros contre **1 110 778,00** euros lors de l'exercice précédent.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à **6 334,70** euros contre **735,00** euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à **408 984,07** euros contre **377 369,00** euros pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à **29 333,36** euros contre **28 106,00** euros pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à **170 610,31** euros contre **213 496,00** euros lors de l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à **57 020,56** euros contre **73 456,00** euros pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à **6 539,55** euros contre **11 723,00** euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'élève à **54,00** euros contre **14,00** euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées à **672 541,85** euros contre **70 4165,00** euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à **506 065,41** euros contre **40 7348,00** euros lors de l'exercice précédent.

Le montant du bénéfice attribué s'élève à **32 399,24** euros contre **0** euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de **-5 700,63** euros (**-5 548,00** euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à **532 764,02** euros contre **28 1833,00** euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de **-238,46** euros contre **90,00** euros pour l'exercice précédent.

- d'un impôt sur les sociétés de **164 463,00** euros contre **13 7468,00** euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de **368 062,56** euros contre un bénéfice de **144 455,00** euros au titre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2017, le total du bilan de la Société s'élevait à **856 072,34** euros contre **59 7827,00** euros pour l'exercice précédent.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de **368 062,56** euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	368 062,56 euros
A la réserve légale	0,00 euros
Solde	368 062,56 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	194 455,00 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	562 517,56 euros
Un prélèvement sur les réserves	
- sur le compte "autres réserves"	194 455,00 euros
Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	562 517,56 euros
A titre de dividendes Soit 1 060 euros par action	530 000,00 euros
Le solde	32 517,56 euros

BJ6

Pour un montant de 32 517,56 euros au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 32 517,56 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 235 358,22 euros.

Le dividende serait mis en paiement au siège social le 06 mai 2018.

Nous vous informons que depuis le 1er janvier 2018, les dividendes sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux (CGI, art. 200 A, 1).

Le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater).

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus. Dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 530 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Nous vous rappelons en outre que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

<u>Distributions antérieures de dividendes</u>

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31/12/2014 :

280 000 euros, soit 560 euros par titre.

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 280 000 euros

36

Exercice clos le 31/12/2015 :

546 303 euros, soit 1 092,60 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 546 303 euros

Exercice clos le 31/12/2016 :

0 euros, soit 0 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 0 euros

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant ou de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Présidente quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à PARIS
Le 05 juin 2018

BERNADETTE DE GASQUET
Présidente

APOR B DE GASQUET
Société par actions simplifiée
au capital de 7 622 euros
Siège social : 98 BD DU MONTPARNASSE, 75014 PARIS
RCS PARIS 428859920

RAPPORT SPECIAL DE LA PRESIDENTE SUR LES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L. 227-10, alinéa 1 du Code de commerce, le Président d'une société par actions simplifiée doit présenter aux associés un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et son Président, l'un de ses dirigeants, l'un de ses associés disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société associée, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 dudit Code.

Fait à PARIS
Le 05 juin 2018

La Présidente
BERNADETTE DE GASQUET

Aditec

Compta 7
Your online bookkeeper

Expertise-comptable, Audit et Conseil
12, rue Le Chatelier – 75017 Paris
147, rue Saint Martin – 75003 Paris
Tél. : 01 82 73 24 40
www.Aditec.fr

SAS APOR B DE GASQUET

N° SIRET : 42885992000020

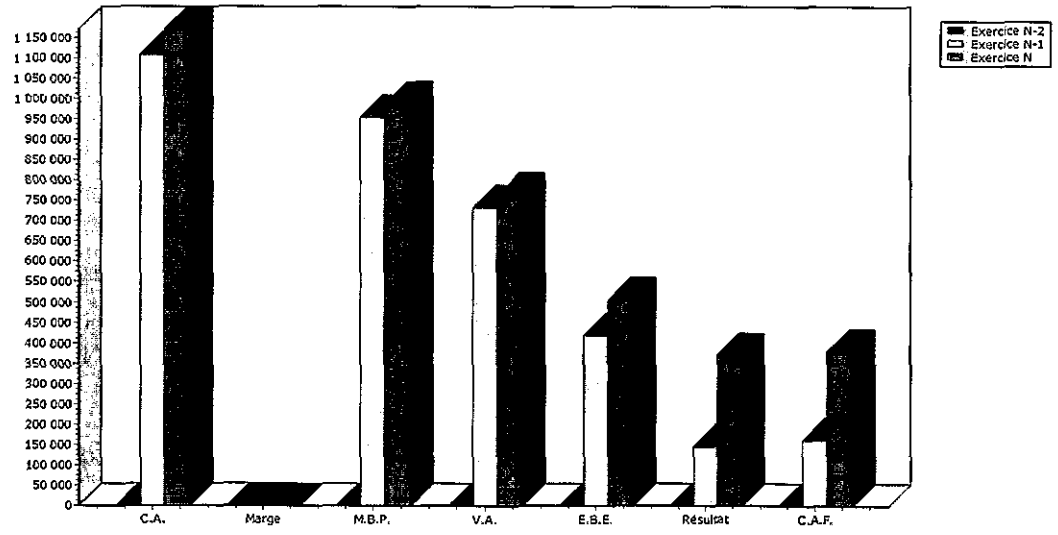
98 BD DU MONTPARNASSE
75014 PARIS

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2017 au 31/12/2017

Chiffres clés de l'entreprise

Etat exprimé en euros	31/12/2017	31/12/2016	Variation	N/N-1	
Nombre de mois	**12**	**12**			**0**
Chiffre d'affaires	**1 172 273**	**1 110 778**	*61 495*	*5,54*	
Marge commerciale					
% sur vente de marchandises					
Marge brute de production	**988 370**	**955 629**	*32 741*	*3,43*	
% sur production	*84,31*	*86,03*			
Valeur ajoutée	**763 288**	**733 409**	*29 880*	*4,07*	
% sur CA	*65,11*	*66,03*			
Excédent brut d'exploitation	**506 324**	**418 351**	*87 974*	*21,03*	
% sur CA	*43,19*	*37,66*			
Résultat net comptable	**368 063**	**144 455**	*223 608*	*154,79*	
% sur CA	*31,40*	*13,00*			
Capacité d'autofinancement	**380 195**	**161 782**	*218 413*	*135,00*	
Besoin en fonds de roulement	**(18 861)**	**(16 252)**	*(2 610)*	*16,06*	
Nombre de jours de CA	*(5,79)*	*(5,27)*			
Rotations (en jours)					
- Stock marchandises					
- Stock produits finis					
- Crédit fournisseurs	30,87	31,70			
- Crédit clients	47,78	41,33			



Attestation de présentation des comptes

Etat exprimé en **euros**

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **SAS APOR B DE GASQUET** relatifs à l'exercice du **01/01/2017** au **31/12/2017**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	**856 072** euros
Chiffre d'affaires :	**1 172 273** euros
Résultat net comptable :	**368 063** euros

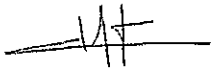
Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à PARIS
Le 08/06/2018

Marc Chezot
Expert-Comptable

Signature numérique de
M MARC CHEZOT
Date : 2018.06.15
19:54:57 +0200



Bilan Actif

	Etat exprimé en euros	31/12/2017 Brut	31/12/2017 Amort. et Dépréc.	31/12/2017 Net	31/12/2016 Net
	Capital souscrit non appelé (1)				
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	14 614	13 114	1 500	1 500
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	74 804	40 872	33 932	40 472
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	106 267	11 186	95 081	100 674
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	152		152	152
	TOTAL (II)	**195 837**	**6S 172**	**130 666**	**142 798**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	155 593		155 593	127 518
	Autres créances	7 562		7 562	14 750
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	219 567	11	219 557	219 557
	DISPONIBILITES	342 306		342 306	92 390
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	389		389	814
	TOTAL (III)	**725 417**	**11**	**725 406**	**455 029**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	**921 255**	**65 182**	**856 072**	**597 827**

(1) dont droit au bail
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an 152
(3) dont créances à plus d'un an

Détail de l'Actif

Etat exprimé en euros		01/01/2017 31/12/2017	12 mois	01/01/2016 31/12/2016	12 mois	Variations	%
Capital souscrit non appelé							
TOTAL II - Actif Immobilisé NET		**130 666**	*15,26*	**142 798**	*23,89*	**(12 133)**	*-8,50*
Concessions brevets et droits similaires		**1 500**	*0,18*	**1 500**	*0,25*		
20500000	CONCESSION BREVETS LICENCES	14 614	*1,71*	14 614	*2,44*		
28050000	AMORT.CONCESS.BREVETS LIC.	(13 114)	*-1,53*	(13 114)	*-2,19*		
Autres immobilisations corporelles		**33 932**	*3,96*	**40 472**	*6,77*	**(6 540)**	*-16,16*
21810000	INST.AGENC.DIVERS	63 230	*7,39*	63 230	*10,58*		
21830000	MAT.BUREAU &INFORMAT	9 519	*1,11*	9 519	*1,59*		
21840000	MOBILIER	2 055	*0,24*	2 055	*0,34*		
28181000	AMORT.AG.CONS.DIVERS	(30 474)	*-3,56*	(24 749)	*-4,14*	(5 724)	*-23,13*
28183000	AMORT.MAT.BUREAU &IN	(9 519)	*-1,11*	(9 389)	*-1,57*	(130)	*-1,39*
28184000	AMORT. MOBILIER	(879)	*-0,10*	(194)	*-0,03*	(685)	*-352,94*
Autres participations		**95 081**	*11,11*	**100 674**	*16,84*	**(5 593)**	*-5,56*
26100000	USUFRUIT VAVIN	106 267	*12,41*	106 267	*17,78*		
29610000	PROV.DEPR.TITRES PAR	(11 186)	*-1,31*	(5 593)	*-0,94*	(5 593)	*-100,00*
Autres immobilisations financières		**152**	*0,02*	**152**	*0,03*		
27500000	DEPOTS & CAUTIONNEME	152	*0,02*	152	*0,03*		
TOTAL III - Actif Circulant NET		**725 406**	*84,74*	**455 029**	*76,11*	**270 377**	*59,42*
Créances clients et comptes rattachés		**155 593**	*18,18*	**127 518**	*21,33*	**28 075**	*22,02*
041D	Collectif clients débiteurs	155 593	*18,18*	127 518	*21,33*	28 075	*22,02*
Autres créances		**7 562**	*0,88*	**14 750**	*2,47*	**(7 188)**	*-48,73*
040D	Collectif fournisseurs débiteurs	1 983	*0,23*	1 257	*0,21*	726	*57,74*
44400000	ETAT IMPOTS S/BENEFI			11 773	*1,97*	(11 773)	*-100,00*
46720000	PL DEVELOPPEMENT	1 000	*0,12*	1 000	*0,17*		
46730000	DEBITEURS DIVERS			720	*0,12*	(720)	*-100,00*
46755000	HARMONIE MUTUELLE	1 370	*0,16*			1 370	
46756000	URSSAF	3 209	*0,37*			3 209	
Valeurs mobilières de placement		**219 557**	*25,65*	**219 557**	*36,73*		
50300000	VMP	214 569	*25,06*	214 569	*35,89*		
50310000	ACTIONS	4 999	*0,58*	4 999	*0,84*		
59080000	DOT. DEPRECIATION SICAV	(11)		(11)			
Disponibilités		**342 306**	*39,99*	**92 390**	*15,45*	**249 916**	*270,50*
51210000	CREDIT AGRICOLE	42 306	*4,94*	92 390	*15,45*	(50 084)	*-54,21*
51212000	CREDIT AGRICOL EXCEDENT	300 000	*35,04*			300 000	
Charges constatées d'avance		**389**	*0,05*	**814**	*0,14*	**(425)**	*-52,21*
48600000	CHARGES CONSTAT.D'AV	389	*0,05*	814	*0,14*	(425)	*-52,21*
TOTAL DU BILAN ACTIF		**856 072**	*100,00*	**597 827**	*100,00*	**258 245**	*43,20*

Bilan Passif

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2017	31/12/2016
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	7 622	7 622
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	762	762
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	194 456	50 001
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	**368 063**	**144 455**
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	**570 903**	**202 841**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	116	
	Emprunts et dettes financières divers	102 648	235 653
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	52 435	44 600
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	35 071	33 233
	Dettes fiscales et sociales	71 309	66 873
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	23 590	14 627
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	**285 169**	**394 987**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**856 072**	**597 827**

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	368 062,56	144 455,00
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	232 734	350 387
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	116	

Détail du Passif

Etat exprimé en euros		01/01/2017 31/12/2017	12 mois	01/01/2016 31/12/2016	12 mois	Variations	%
TOTAL I - Capitaux propres		**570 903**	*66,69*	**202 841**	*33,93*	**368 063**	*181,45*
Capital Social nu individuel		**7 622**	*0,89*	**7 622**	*1,28*		
10130000	CAPITAL APPELE VERSE	7 622	*0,89*	7 622	*1,28*		
Réserve légale		**762**	*0,09*	**762**	*0,13*		
10610000	RESERVE LEGALE	762	*0,09*	762	*0,13*		
Autres réserves		**194 456**	*22,71*	**50 001**	*8,36*	**144 455**	*288,90*
10680000	AUTRES RESERVES	194 456	*22,71*	50 001	*8,36*	144 455	*288,90*
Résultat de l'exercice		**368 063**	*42,99*	**144 455**	*24,16*	**223 608**	*154,79*
TOTAL II - Autres fonds propres							
TOTAL III - Total des Provisions							
TOTAL IV - Total des dettes		**285 169**	*33,31*	**394 987**	*66,07*	**(109 818)**	*-27,80*
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		**116**	*0,01*			**116**	
51860000	INTERETS BANCAIRES	116	*0,01*			116	
Emprunts et dettes financières divers		**102 648**	*11,99*	**235 653**	*39,42*	**(133 005)**	*-56,44*
45100000	VAVIN EXTENSION	87 568	*10,23*	119 967	*20,07*	(32 399)	*-27,01*
45510000	BERNADETTE DE GASQUET	12 530	*1,46*	58 937	*9,86*	(46 407)	*-78,74*
45520000	MARINE PISTRE	2 551	*0,30*	56 749	*9,49*	(54 198)	*-95,50*
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		**52 435**	*6,13*	**44 600**	*7,46*	**7 835**	*17,57*
41910000	CLIENTS ACPTES S/COM	52 435	*6,13*	44 600	*7,46*	7 835	*17,57*
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**35 071**	*4,10*	**33 233**	*5,56*	**1 837**	*5,53*
040C	Collectif fournisseurs créditeurs	21 286	*2,49*	18 307	*3,06*	2 978	*16,27*
40810000	FOURNIS.FACT.NON PAR	13 785	*1,61*	14 926	*2,50*	(1 141)	*-7,65*
Dettes fiscales et sociales		**71 309**	*8,33*	66 873	*11,19*	**4 436**	*6,63*
42100000	SALAIRES	3 281	*0,38*	1 235	*0,21*	2 045	*165,56*
42511000	FRAIS MIEL CORINNE	154	*0,02*			154	
42517000	FRAIS DUPRE HELENE			196	*0,03*	(196)	*-100,00*
42527000	FRAIS ELISE ALEXINE	198	*0,02*			198	
42529000	FRAIS DESESQUELLES SARAH			383	*0,06*	(383)	*-100,00*
42591000	FRAIS MARINE PISTRE			763	*0,13*	(763)	*-100,00*
42598000	FRAIS LEMAISTRE	1 291	*0,15*			1 291	
42820000	CONGES A PAYER	10 159	*1,19*	15 897	*2,66*	(5 739)	*-36,10*
43110000	URSSAF	20 003	*2,34*	23 631	*3,95*	(3 628)	*-15,35*
43700000	REUNICA	3 603	*0,42*	7 722	*1,29*	(4 119)	*-53,35*
43710000	ALLIANZ - MUTUELLE	1 972	*0,23*	934	*0,16*	1 039	*111,29*
43711000	APICIL-PREVOYANCE	642	*0,07*	514	*0,09*	128	*24,83*
43820000	ORG.SOC. CH/CONGES A	4 775	*0,56*	7 082	*1,18*	(2 308)	*-32,58*
43860000	ORG.SOC. CHARGES A P	2 472	*0,29*	3 233	*0,54*	(761)	*-23,54*
44400000	ETAT IMPOTS S/BENEFI	19 717	*2,30*			19 717	
44860000	ETAT AUTRES CH. A PA	3 044	*0,36*	5 284	*0,88*	(2 240)	*-42,39*
Autres dettes		**23 590**	*2,76*	**14 627**	*2,45*	**8 963**	*61,28*
041C	Collectif clients créditeurs	23 590	*2,76*	14 627	*2,45*	8 963	*61,28*
TOTAL DU BILAN PASSIF		**856 072**	*100,00*	**597 827**	*100,00*	**258 245**	*43,20*

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

		France	Exportation	31/12/2017 12 mois	31/12/2016 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	1 172 273		1 172 273	1 110 778
	Montant net du chiffre d'affaires	**1 172 273**		**1 172 273**	**1 110 778**
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			6 305	714
	Autres produits			30	21
	Total des produits d'exploitation (1)			**1 178 607**	**1 111 513**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			408 984	377 369
	Impôts, taxes et versements assimilés			29 333	28 106
	Salaires et traitements			170 610	213 496
	Charges sociales du personnel			57 021	73 456
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			6 540	11 723
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			54	14
	Total des charges d'exploitation (2)			**672 542**	**704 165**
	RESULTAT D'EXPLOITATION			**506 065**	**407 348**

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2017	31/12/2016
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**506 065**	**407 348**
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée	32 399	
	Perte supportée ou bénéfice transféré		119 967
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		56
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change	10	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	**10**	**56**
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	5 593	5 604
	Intérêts et charges assimilées (4)	116	
	Différences négatives de change	2	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières	**5 711**	**5 604**
	RESULTAT FINANCIER	**(5 701)**	**(5 548)**
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**532 764**	**281 833**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	90	90
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels	**90**	**90**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	328	
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles	**328**	
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	**(238)**	**90**
	PARTICIPATION DES SALARIES		
	IMPOTS SUR LES BENEFICES	164 463	137 468
	TOTAL DES PRODUITS	**1 211 107**	**1 111 659**
	TOTAL DES CHARGES	**843 044**	**967 204**
	RESULTAT DE L'EXERCICE	**368 063**	**144 455**

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) dont produits concernant les entreprises liées
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en **euros**		01/01/2017 31/12/2017 12 mois		01/01/2016 31/12/2016 12 mois		Variations	%
Total des produits d'exploitation		**1 178 607**	*100,54*	**1 111 513**	*100,07*	**67 095**	*6,04*
Ventes de marchandises							
Production vendue Biens							
Production vendue Services + Travaux		**1 172 273**	*100,00*	**1 110 778**	*100,00*	**61 495**	*5,54*
Production vendue Services FRANCE		**1 172 273**	*100,00*	**1 110 778**	*100,00*	**61 495**	*5,54*
70610000	PRESTATIONS	1 172 273	*100,00*	1 110 778	*100,00*	61 495	*5,54*
Montant net du chiffre d'affaires		**1 172 273**	*100,00*	**1 110 778**	*100,00*	**61 495**	*5,54*
Reprises sur amort. & prov., transferts de charges		**6 305**	*0,54*	**714**	*0,06*	**5 591**	*783,67*
79100000	TRANSF.CHARGES D'EXP	6 305	*0,54*	714	*0,06*	5 591	*783,67*
Autres produits d'exploitation		**30**		**21**		**8**	*38,78*
75800000	PRODUITS DIV.GESTION	30		21		8	*38,78*
Total des charges d'exploitation		**672 542**	*57,37*	**704 165**	*63,39*	**(31 623)**	*-4,49*
Autres achats et charges externes		**408 984**	*34,89*	**377 369**	*33,97*	**31 615**	*8,38*
60400000	ACHATS D'ETUDES &PRE	183 902	*15,69*	155 149	*13,97*	28 754	*18,53*
60610000	EAU ELECTRICITE	4 245	*0,36*	5 901	*0,53*	(1 657)	*-28,07*
60631000	PETIT EQUIPEMENT	3 378	*0,29*	7 707	*0,69*	(4 330)	*-56,18*
60640000	FOURNIT.ADMINISTRATI	5 932	*0,51*	8 769	*0,79*	(2 837)	*-32,36*
61310000	LOYER	52 092	*4,44*	52 092	*4,69*		
61311000	LOYER VAVIN	43 695	*3,73*	37 675	*3,39*	6 020	*15,98*
61320000	LOCATIONS SALLE	1 878	*0,16*	1 142	*0,10*	736	*64,45*
61350000	LOCATIONS AUTO			42		(42)	*-100,00*
61351000	LOCATIONS MOBILIERES	307	*0,03*			307	
61400000	CHARGES LOCATIVES	13 832	*1,18*	12 880	*1,16*	951	*7,39*
61410000	CHARGES LOCATIVES VAVIN	3 496	*0,30*	3 014	*0,27*	482	*15,99*
61560000	MAINTENANCE	1 727	*0,15*	445	*0,04*	1 282	*288,00*
61610000	PRIME ASSURANCE	566	*0,05*	560	*0,05*	6	*1,12*
61810000	DOCUMENTATION GENERA	2 214	*0,19*	1 390	*0,13*	823	*59,23*
61850000	SEMINAIRES CONGRES			1 652	*0,15*	(1 652)	*-100,00*
62260000	HONORAIRES	18 487	*1,58*	16 804	*1,51*	1 683	*10,02*
62270000	FRAIS ACTES & CONTEN	2		636	*0,06*	(634)	*-99,74*
62300000	PUBLICITE, PUBLICATIONS,	47				47	
62320000	PUBLICITE			2 613	*0,24*	(2 613)	*-100,00*
62330000	FOIRES ET EXPOSITION	300	*0,03*	770	*0,07*	(470)	*-61,04*
62340000	CADEAUX A LA CLIENTE	205	*0,02*	306	*0,03*	(101)	*-32,91*
62510000	VOYAGES ET DEPLACEME	8 754	*0,75*	5 976	*0,54*	2 777	*46,48*
62560000	MISSIONS	4 619	*0,39*			4 619	
62560100	FRAIS BERNADETTE DE GASQUET	13 847	*1,18*	8 194	*0,74*	5 654	*69,00*
62560200	FRAIS THIERRY MARCK	1 936	*0,17*	415	*0,04*	1 521	*366,58*
62560300	FRAIS CATHERINE LEWKOWITCH	5 568	*0,47*	7 518	*0,68*	(1 950)	*-25,93*
62560400	FRAIS DE MISSION CHAMPVILLARD			258	*0,02*	(258)	*-100,00*
62560500	FRAIS ZATTA SANDRO	1 815	*0,15*	1 881	*0,17*	(66)	*-3,53*
62560600	FRAIS BENET-MANDORLA	151	*0,01*	1 357	*0,12*	(1 206)	*-88,88*
62560800	FRAIS DESMARTIN	2 742	*0,23*	3 315	*0,30*	(573)	*-17,29*
62560900	FRAIS CHANTAL BRETHES	342	*0,03*	1 319	*0,12*	(978)	*-74,11*
62561000	FRAIS DESESQUELLES SARAH	1 303	*0,11*	1 497	*0,13*	(194)	*-12,95*
62561100	FRAIS ELISE ALEXELINE	1 396	*0,12*	1 324	*0,12*	72	*5,43*
62561300	FRAIS MARINE PISTRE	1 020	*0,09*	3 655	*0,33*	(2 635)	*-72,09*
62561400	FRAIS DUPRE HELENE	462	*0,04*	1 532	*0,14*	(1 069)	*-69,82*
62561500	FRAIS LEMAISTRE ELEN	2 787	*0,24*	500	*0,04*	2 287	*457,68*
62561600	FRAIS CHAUVIERE	184	*0,02*	471	*0,04*	(287)	*-60,95*

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros		01/01/2017 31/12/2017	12 mois		01/01/2016 31/12/2016	12 mois		Variations	%
62561700	FRAIS PIETRI PATRICIA				413		0,04	(413)	-100,00
62561800	FRAIS MIEL CORRINE	1 320		0,11	3 383		0,30	(2 063)	-60,97
62562000	FRAIS SANGLE TORSION				85		0,01	(85)	-100,00
62563000	FRAIS C BASTERRE	165		0,01				165	
62570000	RECEPTIONS	12 884		1,10	11 187		1,01	1 697	15,17
62572000	FRAIS CHAMPVILLARD CHRIST	424		0,04	34			389	N/S
62573000	FRAIS DAVID ZONRILO				153		0,01	(153)	-100,00
62573100	FRAIS ADK NICOLAS	693		0,06	1 262		0,11	(569)	-45,09
62574000	FRAIS DEUMIER FANNY				200		0,02	(200)	-100,00
62574100	FRAIS AGNESSEN ANNE	904		0,08				904	
62610000	LA POSTE	85		0,01	522		0,05	(437)	-83,80
62630000	ORANGE MOBILE	3 455		0,29	3 037		0,27	418	13,75
62640000	1&1 INTERNET	243		0,02	260		0,02	(17)	-6,68
62650000	GOOGLE	229		0,02	225		0,02	5	2,05
62660000	STOCKAGE APPLE	9						9	
62680000	GANDI NET	14						14	
62690000	HEBERGEMENT INTERNET	142		0,01				142	
62750000	SERVICES BANCAIRES	110		0,01	110		0,01		
62780000	FRAIS BANCAIRES	3 165		0,27	5 841		0,53	(2 676)	-45,81
62810000	SOFAC	1 913		0,16	1 898		0,17	15	0,79
Impôts, taxes & versements assimilés		**29 333**		2,50	**28 106**		2,53	**1 227**	4,37
63110000	TAXE SUR LES SALAIRES	13 063		1,11	15 811		1,42	(2 748)	-17,38
63120000	TAXE APPRENTISSAGE	1 046		0,09	1 229		0,11	(183)	-14,89
63330000	PART.FORM.CONTINUE(O	1 425		0,12	2 004		0,18	(579)	-28,87
63511100	CFE	3 234		0,28	3 105		0,28	129	4,15
63511200	CVAE	261		0,02	263		0,02	(2)	-0,76
63512000	TAXES FONCIERES	7 204		0,61	3 538		0,32	3 666	103,62
63513000	TAXES SUR LES BUREAUX	2 194		0,19	2 156		0,19	38	1,76
63515000	AUTRES IMPOTS LOCAUX	906		0,08				906	
Salaires et traitements		**170 610**		14,55	**213 496**		19,22	**(42 885)**	-20,09
64111000	SALAIRES	172 559		14,72	199 741		17,98	(27 182)	-13,61
64111100	IJSS	3 082		0,26				3 082	
64120000	CONGES PAYES	(5 739)		-0,49	7 752		0,70	(13 490)	-174,03
64140000	COMMISSIONS PRIMES				5 580		0,50	(5 580)	-100,00
64141000	NAVIGO	708		0,06	423		0,04	285	67,55
Charges sociales du personnel		**57 021**		4,86	**73 456**		6,61	**(16 436)**	-22,37
64510000	URSSAF	43 000		3,67	47 695		4,29	(4 695)	-9,84
64520000	CHARGES S/ CP	(2 308)		-0,20	4 026		0,36	(6 333)	-157,32
64530000	RETRAITE	12 265		1,05	17 744		1,60	(5 479)	-30,88
64531000	PREVOYANCE-MUTUELLE	4 234		0,36	3 623		0,33	612	16,89
64540000	COTIS. AUX ASSEDIC	5 972		0,51	3 697		0,33	2 276	61,56
64900000	CICE	(6 144)		-0,52	(3 328)		-0,30	(2 816)	-84,62
Dotation aux amortissements sur immobilisations		**6 540**		0,56	**11 723**		1,06	**(5 184)**	-44,22
68111000	DOT.AMORT.IMMO.INCOR				5 208		0,47	(5 208)	-100,00
68112000	DOT.AMORT.IMMO.CORPO	6 540		0,56	6 515		0,59	24	0,37
Autres charges de gestion courante		**54**			**14**			**40**	277,62
65800000	CHARGES DIV.GEST.COU	54			14			40	277,62
Résultat d'exploitation		**506 065**		43,17	**407 348**		36,67	**98 717**	24,23
Bénéfice attribué ou perte transférée		**32 399**		2,76				**32 399**	
75500000	QUOTESPARTS DE RESULTAT/OP.COM	32 399		2,76				32 399	

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros	01/01/2017 31/12/2017	12 mois	01/01/2016 31/12/2016	12 mois	Variations	%
Perte supportée ou bénéfice transféré			119 967	*10,80*	(119 967)	*-100,00*
65500000 QUOTES-PARTS RESULTAT VAVIN			119 967	*10,80*	(119 967)	*-100,00*
Total des produits financiers	10		56	*0,01*	(46)	*-81,81*
Autres intérêts et produits assimilés			56	*0,01*	(56)	*-100,00*
76400000 REV.DES VALEURS DE P			56	*0,01*	(56)	*-100,00*
Différences positives de change	10				10	
76600000 GAINS DE CHANGE	10				10	
Total des charges financières	5 711	*0,49*	5 604	*0,50*	107	*1,91*
Dotations financières aux amort. et provisions	5 593	*0,48*	5 604	*0,50*	(11)	*-0,19*
68662000 DOT.PROV.IMMO.FINANC	5 593	*0,48*	5 593	*0,50*		
68665000 DOT.PROV.VAL.PLACEME			11		(11)	*-100,00*
Intérêts et charges assimilées	116	*0,01*			116	
66160000 INTERETS DECOUVERTS BANCAIRES	116	*0,01*			116	
Différences négatives de change	2				2	
66600000 PERTES DE CHANGE	2				2	
Résultat financier	(5 701)	*-0,49*	(5 548)	*-0,50*	(153)	*-2,75*
Résultat courant avant impôts	532 764	*45,45*	281 833	*25,37*	250 931	*89,04*
Total des produits exceptionnels	90	*0,01*	90	*0,01*		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	90	*0,01*	90	*0,01*		
77180000 AUTRES PROD.EXCEP.GE	90	*0,01*	90	*0,01*		
Total des charges exceptionnelles	328	*0,03*			328	
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	328	*0,03*			328	
67120000 CHARGES EXCEP.AMENDES FISCALES	328	*0,03*			328	
Résultat exceptionnel	(238)	*-0,02*	90	*0,01*	(328)	*-365,04*
Impôts sur les bénéfices	164 463	*14,03*	137 468	*12,38*	26 995	*19,64*
69500000 IMPOTS S/LES BENEFIC	164 463	*14,03*	137 468	*12,38*	26 995	*19,64*
Résultat de l'exercice	368 063	*31,40*	144 455	*13,00*	223 608	*154,79*

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

[illegible] IMPOT SUR LES SOCIETES

	01012017	31122017	X

SIE PARIS 14E MONTPARNASSE
29 RUE DU MOULIN VERT

75675 PARIS CEDEX 14

A | IDENTIFICATION

SAS APOR B DE GASQUET
98 BD DU MONTPARNASSE

75014 PARIS

Disp. IFU	N° dossier	N° SIRET
	321361	42885992000020

B | ACTIVITE

Activités exercées (souligner l'activité principale):
Formation continue d'adultes
Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

REGIME FISCAL DES GROUPES

n° SIRET

C | RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf.notice)

	445 256	36 880	38 120	

D | IMPUTATIONS (cf la notice de la déclaration 2065)

E | CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée . Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôt. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

ADITEC 12 RUE LE CHATELIER 75017 PARIS 0182732441

A PARIS, le 20042018

Signature et qualité du déclarant

DE GASQUET BERNADETTE PRESIDENTE

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

H DIVERS

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 15 % (art. 219 I a *ter* et a *quater* du CGI)
MVLT imputées sur les plus-values	
MVLT restant à reporter	

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2018

Désignation de l'entreprise : SAS APOR B DE GASQUET — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * : 12

Adresse de l'entreprise : 98 BD DU MONTPARNASSE 75014 PARIS — Durée de l'exercice précédent * : 12

Numéro SIRET * : 4 2 8 8 5 9 9 2 0 0 0 0 2 0 — Néant ☐ *

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N, clos le, 31122017 Net 3	N-1 31122016 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISE * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement*	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	14 614	AG 13 114	1 500	1 500
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
ACTIF IMMOBILISE * — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	74 804	AU 40 872	33 932	40 472
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
ACTIF IMMOBILISE * — IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	106 267	CV 11 186	95 081	100 674
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	152	BI	152	152
	TOTAL (II)	BJ	**195 837**	BK 65 172	**130 666**	**142 798**
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
ACTIF CIRCULANT — CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	155 593	BY	155 593	127 518
	Autres créances (3)	BZ	7 562	CA	7 562	14 750
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	219 567	CE 11	219 557	219 557
	Disponibilités	CF	342 306	CG	342 306	92 390
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	389	CI	389	814
	TOTAL (III)	CJ	**725 417**	CK 11	**725 406**	**455 029**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	**921 255**	1A 65 182	**856 072**	**597 827**

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(2) BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2018

Désignation de l'entreprise : **SAS APOR B DE GASQUET** — Néant ☐*

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 7 622)	DA	7 622	7 622
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	762	762
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	194 456	50 001
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	**368 063**	**144 455**
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	**570 903**	**202 841**
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	116	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	102 648	235 653
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	52 435	44 600
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	35 071	33 233
	Dettes fiscales et sociales	DY	71 309	66 873
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	23 590	14 627
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	**285 169**	**394 987**
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	**856 072**	**597 827**

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	232 734	350 387
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	116	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

③ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2018

Désignation de l'entreprise : **SAS APOR B DE GASQUET** — Néant ☐*

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services *	FG	1 172 273	FH		FI	1 172 273	1 110 778
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	**1 172 273**	FK		FL	**1 172 273**	**1 110 778**
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	6 305	714
	Autres produits (1) (11)					FQ	30	21
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	**1 178 607**	**1 111 513**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	408 984	377 369
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	29 333	28 106
	Salaires et traitements *					FY	170 610	213 496
	Charges sociales (10)					FZ	57 021	73 456
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements *					GA	6 540	11 723
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	54	14
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	**672 542**	**704 165**
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	**506 065**	**407 348**
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH	32 399	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		119 967
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		56
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN	10	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	**10**	**56**
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	5 593	5 604
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	116	
	Différences négatives de change					GS	2	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	**5 711**	**5 604**
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	**(5 701)**	**(5 548)**
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	**532 764**	**281 833**

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

④ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2018

Désignation de l'entreprise **SAS APOR B DE GASQUET** — Néant ☐*

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	90	90
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	**90**	**90**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	328	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	**328**	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	**(238)**	**90**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	164 463	137 468
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	**1 211 107**	**1 111 659**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	**843 044**	**967 204**
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	**368 063**	**144 455**

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2)	Dont produits de locations immobilières	HY		
	Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3)	Dont - Crédit-bail mobilier *	HP		
	Dont - Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	6 305	714
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N — Charges exceptionnelles	Exercice N — Produits exceptionnels
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels	328	90

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N — Charges antérieures	Exercice N — Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code général des impôts)

⑤ IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2018

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise **SAS APOR B DEGASQUET** — Néant ☐*

CADRE A — IMMOBILISATIONS

				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2	Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	**TOTAL I**	CZ		D8	D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	**TOTAL II**	KD	**14 614**	KE	KF
CORPORELLES	Terrains		KG		KH	KI
	Constructions — Sur sol propre [Dont Composants]	L9	KJ		KK	KL
	Constructions — Sur sol d'autrui [Dont Composants]	M1	KM		KN	KO
	Constructions — Installations générales, agencements * et aménagements des constructions [Dont Composants]	M2	KP		KQ	KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants]	M3	KS		KT	KU
	Autres immobilisations corporelles — *Installations générales, agencements,* aménagements divers *		KV	63 230	KW	KX
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *		KY		KZ	LA
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	11 574	LC	LD
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	LJ
	Avances et acomptes		LK		LL	LM
		TOTAL III	LN	**74 804**	LO	LP
FINANCIERES	*Participations évaluées par mise en équivalence*		8G		8M	8T
	Autres participations		8U	106 267	8V	8W
	Autres titres immobilisés		1P		1R	IS
	Prêts et autres immobilisations financières		1T	152	1U	1V
		TOTAL IV	LQ	**106 419**	LR	LS
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		ØG	**195 837**	ØH	ØJ

CADRE B — IMMOBILISATIONS

				Diminutions: par virement de poste à poste 1	Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence — Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4
INCORP.	*Frais d'établissement* et de développement	**TOTAL I**	IN		CØ	DØ	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	**TOTAL II**	IO		LV	LW **14 614**	IX
CORPORELLES	Terrains		IP		LX	LY	LZ
	Constructions — Sur sol propre		IQ		MA	MB	MC
	Constructions — Sur sol d'autrui		IR		MD	ME	MF
	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG	MH	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	MK	ML
	Autres immobilisations corporelles — *Inst. gales, agencts, aménagements divers*		IU		MM	MN 63 230	MO
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport		IV		MP	MQ	MR
	Autres immobilisations corporelles — *Matériel de bureau et* informatique, mobilier		IW		MS	MT 11 574	MU
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		IX		MV	MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ	NA	NB
	Avances et acomptes		NC		ND	NE	NF
		TOTAL III	IY		NG	NH **74 804**	NI
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU	M7	ØW
	Autres participations		IØ		ØX	ØY 106 267	ØZ
	Autres titres immobilisés		I1		2B	2C	2D
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	2F 152	2G
		TOTAL IV	I3		NJ	NK **106 419**	2H
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	ØL **195 837**	ØM

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

5 bis

TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION SUR LES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 bis 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/12/2017

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS APOR B DE GASQUET — Néant [X]*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) *le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.*

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* *Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.*

DGFiP N° 2055 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(6)

AMORTISSEMENTS

Désignation de l'entreprise : **SAS APOR B DEGASQUET** — Néant ☐*

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles — TOTAL II		PE	13 114	PF		PG		PH	13 114
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	24 749	QE	5 724	QF		QG	30 474
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	9 583	QM	815	QN		QO	10 398
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	34 332	QV	6 540	QW		QX	40 872
TOTAL GENERAL (I + II + III)		ØN	47 446	ØP	6 540	ØQ		ØR	53 986

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY			Total général non ventilé (NW - NY)	NZ							

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(7) PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056 2018

Désignation de l'entreprise : **SAS APOR B DEGASQUET** — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H		
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
	sur immobilisations - titres de participation	9U	5 593	9V	5 593	9W		9X	11 186	
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	11	6Y		6Z		7A	11	
	TOTAL III	7B	**5 604**	TY	**5 593**	TZ		UA	**11 197**	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	**5 604**	UB	**5 593**	UC		UD	**11 197**	
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE		UF				
	Dont dotations et reprises - financières			UG	5 593	UH				
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑧ ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE*

DGFiP N° 2057 2018

Désignation de l'entreprise : **SAS APOR B DE GASQUET** — Néant ☐*

CADRE A — ETAT DES CREANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	152	UV		UW	152
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	155 593		155 593		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB					
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	7 562		7 562		
Charges constatées d'avance		VS	389		389		
TOTAUX		VT	**163 696**	VU	**163 544**	VV	152

RENVOIS
(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice — VD
- Remboursements obtenus en cours d'exercice — VE
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques) — VF

CADRE B — ETAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	116	116		
	à plus d' 1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	35 071	35 071		
Personnel et comptes rattachés		8C	15 082	15 082		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	33 466	33 466		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	19 717	19 717		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW				
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	3 044	3 044		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	102 648	102 648		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	23 590	23 590		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	232 734	VZ 232 734		

RENVOIS
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice — VJ
Emprunts remboursés en cours d'exercice — VK

(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques — VL : 15 081

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

9 DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A 2018

Désignation de l'entreprise : **SAS APOR B DE GASQUET** — Néant ☐ *

Exercice N, clos le : 31122017

I. REINTEGRATIONS

	BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA	368 063
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés					WB	
		de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :	WC	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE		XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG			
	Fraction des loyers à reintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de reintégration (art. 239 sexies D)	RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW	328
	Amendes et pénalités	WJ	328	Charges financières (art.212 bis) *	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	164 463
	Quote-part — Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes a long terme — imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)						I8	
	Moins-values nettes a long terme — imposées au taux de 0 %						ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * — Plus-values nettes à court terme						WN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * — Plus-values soumises au régime des fusions						WO	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XR	558
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT* — Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		WQ	26 683
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT* — Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art.209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
						TOTAL I	WR	560 094

II. DEDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WS	
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B, cadre III)						WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV	
	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 0 %						WH	
	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 19 %						WP	
	Plus-values nettes à long terme — imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW	
	Plus-values nettes à long terme — imputées sur les déficits antérieurs						XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6	
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : — Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A					XA	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *						ZY	
	Majoration d'amortissement *						XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations * — Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	XF
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6		Société investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
	Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies et octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC	
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)			PC	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XS	963
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé — Dont déduction exceptionnelle pour investissement	X9		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI		XG	38 875
	Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2	
						TOTAL II	XH	39 838

III. RESULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : bénéfice (I moins II)	XI	520 256	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : déficit (II moins I)			XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*	ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*			XL
RESULTAT FISCAL BENEFICE(ligne XN) ou **DEFICIT**reportable en avant (ligne XO)	XN	520 256	XO 0

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2058A - Réintégrations diverses
au 31/12/2017

Libellé	Montant
TAXE SUR LES BUREAUX	2 194
QP VAVIN EXTENSION 2017	24 489
Totalisation	**26 683**

2058A - Déductions diverses
au 31/12/2017

Libellé	Montant
QP VAVIN EXTENSION 2016	32 731
CICE	6 144
Totalisation	**38 875**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(10) DEFICITS, INDEMNITES POUR CONGES A PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B 2018

Désignation de l'entreprise **SAS APOR B DEGASQUET** — Néant ☐*

I. SUIVI DES DEFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	14 933

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	ligne WI	YO	ligne WU

CONSEQUENCE DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS **art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports** (case à cocher)	XU	☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(11) **TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFiP N° 2058-C 2018

Désignation de l'entreprise : **SAS APOR B DE GASQUET** — Néant ☐ *

ORIGINES				AFFECTATIONS			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC			Affectations aux réserves - Réserve légale	ZB		
				- Autres réserves	ZD	144 455	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	144 455		Dividendes	ZE		
Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF		
				Report à nouveau	ZG		
TOTAL I	ØF	**144 455**		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) **TOTAL II**	ZH	**144 455**	

RENSEIGNEMENTS DIVERS				Exercice N :	Exercice N-1 :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7	YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier		YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus		YS		
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance		YT	183 902	155 149
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois : J8 113 115)		XQ	115 300	106 846
	- Personnel extérieur à l'entreprise		YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)		SS	18 488	17 439
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages		YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles : ES)		ST	91 294	97 935
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052		ZJ	**408 984**	**377 369**
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE		YW	3 495	3 368
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers : ZS)		9Z	25 838	24 738
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052		YX	**29 333**	**28 106**
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée		YY		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations		YZ		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1, ou modèle 2460 de 2017) *		ØB	153 895	
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *		ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *		ZK	%	%
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP			- Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR 1
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH

REGIME DE GROUPE *								
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL	
[redacted]			Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO	
[redacted]			Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

⑫ DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFiP N° 2059-A 2018

Désignation de l'entreprise : **SAS APOR B DEGASQUET** — Néant ☒ *

A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés * ①	Valeur d'origine * ②	Valeur nette réévaluée * ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements * ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * — Court terme ⑨	Long terme ⑩ 19%	Long terme ⑩ 15% ou 12,80%	Long terme ⑩ 0%	Plus-value taxables à 19% (1) ⑪
I - Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
		CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑨)						
		CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑩)			(A)	(B) (Ventilation par taux)		(C)
		CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(13) **AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

DGFiP N° 2059-B 2018

Désignation de l'entreprise : SAS APOR B DE GASQUET — Néant ☒*

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(14) **SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME**

DGFiP N° 2059-C 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS APOR B DE GASQUET** — Néant ☒ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,80 % ❷ .	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *.	

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			
	N - 2			
	N - 3			
	N - 4			
	N - 5			
	N - 6			
	N - 7			
	N - 8			
	N - 9			
	N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ②+③+④-⑤-⑥
		A 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④	A 15 % Ou A 16,5 %(1) ⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1						
	N - 2						
	N - 3						
	N - 4						
	N - 5						
	N - 6						
	N - 7						
	N - 8						
	N - 9						
	N - 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

(15) **RESERVE S PECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME**
RESERVE S PECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D 2018

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : **SAS APOR B DEGASQUET** Néant ☒*

I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

16

CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE
VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS

DGFiP N° 2059-E 2018

Désignation de l'entreprise : SAS APOR B DE GASQUET — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01012017 et clos le : 31122017 — Durée en nombre de mois : 12

Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :

I - Chiffre d'affaire de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 172 273
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	6 305
TOTAL 1	OX	**1 178 578**

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	30
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	**30**

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	311 012
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	2 185
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	54
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	**313 251**

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée **TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3**	OG	**865 356**

IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF)	SA	865 356

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.

MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X			
Chiffre d'affaires de référence CVAE				GX	1 178 578
Effectifs au sens de la CVAE				EY	
Période de référence	GY	01/01/2017	GZ	31/12/2017	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)			HR		

V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs

Effectifs moyens du personnel	YP	4
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

DGFiP N° 2059-F 2018

(17) COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

1/1 (1) Néant ☐*

EXERCICE CLOS LE 31/12/2017 N° SIRET 428859920000020

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS APORB DE GASQUET

ADRESSE (voie) 98 BD DU MONTPARNASSE

CODE POSTAL 75014 VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	500

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse : N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse : N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse : N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse : N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME | Nom patronymique DE GASQUET | Prénom(s) Bernadette
Nom marital | % de détention 50,00 | Nb de parts ou actions 250
Naissance : Date 16071946 | N° département 66 | Commune PERPIGNAN | Pays FRANCE
Adresse : N° 441 | Voie avenue Marcel Pagnol
Code postal 06210 | Commune MANDELIEU LA NAPOULE | Pays FRANCE

Titre (2) | Nom patronymique PISTRE | Prénom(s) MARINE
Nom marital | % de détention 50,00 | Nb de parts ou actions 250
Naissance : Date 01101976 | N° département 93 | Commune LES LILAS | Pays FRANCE
Adresse : N° 120 | Voie BOULEVARD DU MONTPARNASSE
Code postal 75014 | Commune PARIS | Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(18) FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFiP N° 2059-G 2018

1/0 (1) Néant ☐*

EXERCICE CLOS LE 31/12/2017 N° SIRET 428859920000 20

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS APORB DE GASQUET

ADRESSE (voie) 98 BD DU MONTPARNASSE

CODE POSTAL 75014 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE P5 1

Forme juridique SCI Dénomination VAVIN EXTENSION

N° SIREN (si société établie en France) 813302213 % de détention 99,70

Adresse : N° 98 Voie BOULEVARD DU MONTPARNASSE

Code postal 75014 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

DIRECTION GENERALE
DES FINANCES PUBLIQUES

Nº 2067
(2018)

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Formulaire obligatoire (article 54 quater du Code général des impôts)

RELEVE DE FRAIS GENERAUX

ANNEE_____ ou exercice

Désignation de l'entreprise SAS APOR B DE GASQUET — du 01012017

Adresse 98 BD DU MONTPARNASSE 75014 PARIS — au 31122017

A - FRAIS ALLOUES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX REMUNEREES : v. notice ❶

	NOM, PRENOM ET EMPLOI OCCUPE		ADRESSE COMPLETE
1	DE GASQUET BERNADETTE	PRESIDENTE	228 BOULEVARD RASPAIL 75014 PARIS
2	PISTRE MARINE	DIRECTRICE	120 BOULEVARD DU MONTPARNA 75014 PARIS
3	HADJARA KAHINA	RESPONSABLE MARKETIN	13 BOULEVARD VOLTAIRE 94210 LA VARENNE SAINT HIL
4	WANDRES DOROTHEE	RESPONSABLE DE FORMA	27 RUE DE LA FERME 91430 IGNY
5	ALEXELINE ELISE	FORMATRICE	77 RUE ERNEST RENAN 33130 BEGLES
6			
7			
8			
9			
10			

	REMUNERATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ❺)	DEPENSES ET CHARGES AFFERENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ❷) 1	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ❸) 2	Valeur des avantages en nature (v. notice ❹) 3	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ❺) 4	TOTAL DES COLONNES 1 à 4 5	6	aux véhicules et autres biens (v. notice ❼) 7	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ❽) 8	9
1	31 922				31 922	13 847			45 770
2	32 911				32 911	1 020			33 931
3	25 394				25 394				25 394
4	21 596				21 596				21 596
5	7 913				7 913	1 396			9 309
6									
7									
8									
9									
10									
**	119 737				119 737	16 264			136 000

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	205
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	12 884
Total	13 089

C - ELEMENTS DE REFERENCE (v. notice ❶) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ❸	
- de l'exercice(total col. 9 + total col. 10) ❿	149 089	- de l'exercice ❿	520 256
- de l'exercice précédent ❿	150 454	- de l'exercice précédent ❿	427 777

Nom et qualité du signataire
DE GASQUET BERNADETTE
PRESIDENTE

A PARIS, le 20/04/2018

Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche

Taux réduit d'IS

Détermination des bénéfices soumis au taux réduit

(Article 219-I-b du CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code NAF
SAS APOR B DEGASQUET	**42885992000020**	**8559A**
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
98 BD DU MONTPARNASSE **75014 PARIS**		

	I. Résultats de l'exercice	
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs *(tableau 2058-A, ligne XI ou tableau 2033-B, ligne 352)*	520 256
b	Dont plus-value nette à court terme *(tableau 2059-A, total colonne 9 ou tableau 2033-C, ligne 596)*	
c	Déficits antérieurs imputés au titre de l'exercice *(tableau 2058-A, ligne XL ou tableau 2033-B, ligne 360)*	
B. Résultats relevants du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice *(pour les entreprises sousmises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WV)*	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI *(tableau 2059-A, ligne 17 ou tableau 2033-C, ligne 593)*	
f	Dont moins-values à long terme ou deficits imputés au titre de l'exercice *(pour les entreprises sousmises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WW et XB)*	

	II. Bénéfices soumis au taux réduit	
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 38 120 € x (Durée de l'exercice en mois / 12)	38 120
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	38 120
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
	Total des lignes h à k à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065	38 120

	III. Bénéfices soumis au taux normal	
l	Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065	482 136

	IV. Plus-value nette à long terme soumise au taux de 15%	
m	Total des lignes (d-j-k) à reporter cadre C-2 de l'imprimé n°2065	

Taux réduit d'IS
Répartition du capital

(Article 219-I-b du CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code NAF
SAS APOR B DE GASQUET	**42885992000020**	**8559A**
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
98 BD DU MONTPARNASSE **75014 PARIS**		

Participations détenues par d'autres sociétés à la clôture de l'exercice			
(a) Désignation de la société participante et adresse de son siège social	(b) % participation	(c) Nom et adresse des personnes physiques participant au capital de la société mentionnée colonne (a)	(d) % participation détenu dans la sté mentionnée colonne (a)

Taux réduit d'IS
Répartition du capital

(Article 219-I-b du CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code NAF
SAS APOR B DEGASQUET	**42885992000020**	**8559A**
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
98 BD DU MONTPARNASSE **75014 PARIS**		

Participations détenues à la clôture de l'exercice par des fonds communs de placement à risques, sociétés de capital-risques, sociétés de développement régional ou des sociétés financières d'innovation	
(a) Désignation de la société ou du fonds et adresse de son siège social	(b) % participation

Taux réduit d'IS
Répartition du capital

(Article 219-I-b du CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code NAF
SAS APOR B DEGASQUET	**42885992000020**	**8559A**
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
98 BD DU MONTPARNASSE **75014 PARIS**		

Modifications intervenues dans la composition du capital au cours de l'exercice			
Nature de l'opération	Nom et adresse de l'acheteur/souscripteur	Nom et adresse du vendeur	% de participation concerné par l'opération

Taux réduit d'IS

(CGI, art. 219-I-b; CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code APE
SAS APOR B DE GASQUET	**42885992000020**	**8559A**
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
98 BD DU MONTPARNASSE **75014 PARIS**		

Le soussigné

- Nom et prénom : DE GASQUET BERNADETTE
- Qualité : PRESIDENTE

déclare que l'entreprise ci-dessus désignée applique depuis le :
les dispositions de l'article 219 du Code Général des Impôts, en référence ci-dessus.

L'entreprise entend bénéficier de l'imposition au taux réduit de 15% au titre de l'exercice déclaré, dans les conditions prévues à l'article 219 déjà cité.

Fait à : PARIS
Le : 20042018

Signature du déclarant

Formulaire obligatoire

Liberté-Egalité-Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2069-RCI-SD
(2018)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

REDUCTION ET CREDIT D'IMPOT DE L'EXERCICE

Exercice clos le 31/12/2018 — Au titre de l'année civile — Néant

Dénomination de l'entreprise	SAS APOR B DE GASQUET	N° Siren :428859920
Adresse	98 BD DU MONTPARNASSE 75014 PARIS	

SOCIETE BENEFICIANT DU REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES * ☐ — PME au sens communautaire : X

Dénomination de la société mère		N° Siren :
Adresse		

Crédit d'impôt	Montant
I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE	
CIC - Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	6 144

Réduction d'impôt en faveur du mécenat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siége est situé au sein de l'UE ou de l'EEE

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)	**hors DOM**	**situé dans les DOM**
dont crédit d'impôt relatif aux rému. versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM		
Dont préfinancement		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt	87 778	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).		
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés		

II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts)

III - CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N

Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois

Déclaration des loyers professionnels

Déclaration des loyers au 1er janvier de l'année :

Caractéristiques des locaux					
Local			Mise à jour permanente		
Référence du local Invariant du local	Précision sur l'adresse du local	Nouveau propriétaire du local	Mode d'occupation du local	Montant du loyer du local	Date de fin d'occupation du local

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **856 072** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 211 107** euros et un total **charges** de **843 044** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **368 063** euros.

L'exercice considéré débute le ***01/01/2017*** et finit le ***31/12/2017.***
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Changement de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précedent.

Etablissement des états financiers en conformité avec:

- Le PCG 2014 homologué par arreté du 8 septembre 2014
- Les articles l123-12à l123-28 du code du commerce.

ANNEXE - Elément supplémentaire

Annexe CICE

Etat exprimé en **euros**

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est comptabilisé au rythme de l'engagement.

Il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- comptabilisation en diminution des charges de personnel, par un crédit dans un sous compte 64

- comptabilisation en diminution de l'impôt sur les sociétés

La prise en compte du CICE impacte les états financiers par la matérialisation de l'élément suivant :

- Crédit d'impôt pour un montant de **6 144** euros

L'utilisation du CICE a été faite conformément à son objet d'amélioration de la compétitivité de l'entreprise.

Des actions ont été menées en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique, de reconstitution du fonds de roulement.

ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

	Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2017
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	14 614					14 614
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**14 614**					**14 614**
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	63 230					63 230
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier	11 574					11 574
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**74 804**					**74 804**
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	106 267					106 267
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	152					152
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**106 419**					**106 419**
	TOTAL	**195 837**					**195 837**

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

	Etat exprimé en euros	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2017
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	13 114			13 114
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**13 114**			**13 114**
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	24 749	5 724		30 474
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	9 583	815		10 398
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**34 332**	**6 540**		**40 872**
	TOTAL	**47 446**	**6 540**		**53 986**

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

ANNEXE - Elément 4

Provisions

	Etat exprimé en **euros**	Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2017
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations : incorporelles				
	Sur immobilisations : corporelles				
	Sur immobilisations : des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations : titres de participation	5 593	5 593		11 186
	Sur immobilisations : autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres	11			11
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	**5 604**	**5 593**		**11 197**
	TOTAL GENERAL	**5 604**	**5 593**		**11 197**
	Dont dotations et reprises : - d'exploitation				
	Dont dotations et reprises : - financières		5 593		
	Dont dotations et reprises : - exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

	Etat exprimé en euros	31/12/2017	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	152		152
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	155 593	155 593	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	7 562	7 562	
	Charges constatées d'avances	389	389	
	TOTAL DES CREANCES	**163 696**	**163 544**	**152**

(1)	Prêts accordés en cours d'exercice	
(1)	Remboursements obtenus en cours d'exercice	
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	

		31/12/2017	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1 an max. à l'origine (1)	116	116		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	35 071	35 071		
	Personnel et comptes rattachés	15 082	15 082		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	33 466	33 466		
	Impôts sur les bénéfices	19 717	19 717		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	3 044	3 044		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	102 648	102 648		
	Autres dettes	23 590	23 590		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	**232 734**	**232 734**		

(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	
(1)	Emprunts remboursés en cours d'exercice	
(2)	Emprunts dettes associés (personnes physiques)	15 081

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros		31/12/2017
Total des Charges à payer		**34 349**
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		**116**
INTERETS BANCAIRES	*116*	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**13 785**
FOURNIS.FACT.NON PAR	*13 785*	
Dettes fiscales et sociales		**20 449**
CONGES A PAYER	*10 159*	
ORG.SOC. CH/CONGES A	*4 775*	
ORG.SOC. CHARGES A P	*2 472*	
ETAT AUTRES CH. A PA	*3 044*	

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2017
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		389	389
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			**389**

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

Etat exprimé en **euros**	31/12/2017	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES				
Du capital social début exercice		500,00	15,2449	7 622,45
Emises pendant l'exercice			0,0000	
Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
Du capital social fin d'exercice		**500,00**	**15,2449**	**7 622,45**

ANNEXE - Elément 6.17

Ventilation du chiffre d'affaires

Etat exprimé en euros		31/12/2017
Chiffre d'affaires par secteur d'activité		**1 172 273**
Production vendue Services		**1 172 273**
PRESTATIONS	*1 172 273*	
Chiffre d'affaires par marché géographique		**1 172 273**
Chiffre d'affaires FRANCE		**1 172 273**
PRESTATIONS	*1 172 273*	

ANNEXE - Elément 6.18

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Etat exprimé en euros	31/12/2017	Résultat avant impôts	Impôts (1)	Résultat après impôts
RESULTAT COURANT		532 764		532 764
RESULTAT EXCEPTIONNEL (et participation)		(238)		(238)
RESULTAT COMPTABLE		**532 526**		**532 526**

(1) après retraitements fiscaux.

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Etat exprimé en euros	31/12/2017	31/12/2016	%	%	31/12/2017	31/12/2016	%	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	3 750	3 750	*100,00*	*100,00*				
Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur								
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	**3 750**	**3 750**	*100,00*	*100,00*				
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total								
TOTAL	**3 750**	**3 750**	*100,00*	*100,00*				

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices

(articles R. 225-102 du Code de commerce)

	Etat exprimé en **euros**				31/12/2016	31/12/2017
CAPITAL en Fin d'exercice	Capital social				7 622	7 622
	Nombre d'actions ordinaires					500
	Nbre d'actions dividende prioritaire sans droit de vote					
	Nombre maximal d'actions à créer :					
	- Par conversion d'obligation					
	- Par droit de souscription					
OPERATIONS et RESULTAT	Chiffre d'affaires (hors taxes)				1 110 778	1 172 273
	Résultat avant impôts, participations dotations aux amorts et prov.				299 250	544 658
	Impôts sur les bénéfices				137 468	164 463
	Participation des salariés					
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amorts et provisions				144 455	368 063
	Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION	Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amorts et prov.					760
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amorts et provisions					736
	Dividende attribué					
PERSONNEL	Effectif moyen salarié					4
	Montant de la masse salariale				213 496	170 610
	Montant des sommes versées en avantages sociaux				73 456	57 021

ANNEXE - Elément 15

Filiales et participations

Etat exprimé en euros	31/12/2017	Capitaux propres	Quote-part détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés				
1. Filiales (Plus de 50 %)				
SCI VAVIN EXTANSION		1 000	99,70	24 562
2. Participations (10 à 50 %)				
B. Renseignements globaux				
1. Filiales non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				
2. Participations non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				